PUBLIQUE DU CAMEROUN Paix -Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland

CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" POUR LA RECHERCHE SURLA PRÉVENTION ETLA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

X	Sall strated	1	k n 2 0	1 100	met			
14	W	DECISION	N. 1939/	CIRC	B/DG/DAFC			
Portant au	utorisation de re	versements	de la retenue de	10% et la con	tribution p	atronale de	12% au titre	de
droits à	pension (PENSI	ON CIVILE) DI	rélevées les salai	ires de Mme Y	imga kobo	U Junie de l	Mme DAMBAY	A
Běa	trice de Mine T	ENGUE TCHI	EKOUA Carole et	de Mme NDED	I Yvette Mi	imosette Eps	se ASSENG _{LLI} ,	11
ì	fon	ctionnaires e	en détachement	au CIRCB mois	d'octobre	2022.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	IJ
L		5 %			校政	: 17 OCT	2022	2
ntrole Lasteciei	Specific apprecia	B 1	LE DIRECTEU	R GENERAL	***************************************	1 . 1 001	. 2022 : 00-	J
C.I.	R.C.B.				1		· w<	₹ :

Vu--la-Gonstitution----

Co

la loi n° 96/016 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de la santé; VII

Vu la loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques

la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissement Publics ; Vu

le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre Vu International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

le décret n° 2012/435 du 1er octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre International Vu de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;

la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la Vu classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013.

Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022;

Vu la Résolution n° 05/R/CIRCB/CA du 21 décembre 2021 portant adoption du budget du CIRCB pour l'exercice 2022:

la décision n°0510/022/CIRCB/DG/DAA du 04 avril 2022 portant constatation de la commission Vu Paritaire d'Avancement et de Reclassement des personnels du CIRCB ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Paritaire d'Avancement et de reclassement du 15 juin 2022. Considérant les nécessités de service :

DECIDE:

Article1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales (PENSION CIVILE) : XAF 142 227 (Cent quatre deux mille deux cent vingt-sept francs CFA) à reverser au TRESOR pour le compte Mme YIMGA KOBOU Junie de Mme DAMBAYA Béatrice de Mme TENGUE TCHIEKOUA Carole et de Mme NDEDI Yvette Mimosette Epse ASSENG fonctionnaires en détachement au CIRCB. Ledit reversement sera imputé sur l'imputation budgétaire Année budgétaire 2022 sous-programme : 004 action : 05 activité : 01 article : 100000 paragraphe : 620500 « cotisations à l'Etat (Fonctionnaire en détachement) » exercice 2022.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- Secrétariat DG

- DAFC

- Contrôle Financier

- Agent Comptable

- Chrono

Yaoundé, le 4 OCT

Siège: BP / P.O BOX: 3077 Yaoundé - MessaTél.: (237) 222 31 54 50 / Fáx: (237)222 31 54 56

E-mail: contycts for contract

lozis MIOLO

Site web : Décret présidentiel N° 2018/507 du 20 septembre 2018

CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL EJVA"

Pour la rechercme sur la prévention et la prise e<mark>n charge du veh/s</mark>ida

Ammée Budyétaire Sous-programme Activité Antiche Proagmaphe Anmée budyétaire 2 0 2 2	2022 004 07 100 000 620 30'		The state of the s	STAIRS: 2022 N	1939/22		
Sous-programme Activité Antiche Programme Année budgétaire	001- 01 100 000 620 30'	0					
Activité Anticie Paragraphe Année budgétaire	100 00 0 620 50'	0					
Amaio budgetaine	Sous-programme	0	The same of the sa				
Amaée budgétains	Sous-programme	0					
Amaée budgétains	Sous-blokkemens	Activité					
2022	STOT	Activité					
2022	STOT	Accivicé	Z. WANNESS CO. CO.				
SIVIAIAI	01011			Article	Persenaple		
(Niste de la constitución de la			T		S. San and H. Sp. 1879		
Wishes all years	01014	O i /	1	00000	620500		
	18	N. BC on	- surely are		0		
E A		Contrat		Impatation	Montant		
Do d Const	antellares. de	- 44					
de 100 ou the	The House	4		1 0 0 0	1 gave		
TOTO CHILLIANS TO DOL	allow on Hooding	4-		620500	-4.142.227Fg		
Compice à débiter:	CIRCO DIFFER ST	22		and the second s			
September & Gentless 202000000000	000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	9900000000000000000000000					
	*************************	*******		Montant a			
Pière inclification				précompter			
Mèces justificatives :	03000000000000000000000000000000000000	000000000000000000000000000000000000000		William to the Land of the Control o	AND THE REAL PROPERTY OF THE P		
000000000000000000000000000000000000000	2 DD G G D G G G G G G G G G G G G G G G	000000000000000000000000000000000000000		Montant not h	李42-227年		
Pour securite à le comme de	419 S 44	000000000000000000000000000000000000000		bales	/		
our acquis à le somme de	E (EN ICCOS) :	10000000000000000		Arrêté le présent m	andat à la comme de		
***********************	000000000000000000000000000000000000000	300000000000000000000000000000000000000	1	Arrêtê le présent mandat à la comme de les lettres de construit en le comme de les lettres de le construit de le comme de les lettres de le construit de le co			
\$\$# \$\$ \$	ON 9 E D E O O O O O E O D E O D O D O D O D	C0C00000000000000000	1	CO DY TONGONOON	Marchard placedons o cardon San		
			/	andage lager compression of the	000000000000000000000000000000000000000		
leased supposited the Cal	law 1 Hills	LEALES	- 1/		. 1		
DU BUDGET	= :	Er wu	1 1	Signature de l'Ordor	amateur		
4	EN CONTRACTOR	ZC		是37 11 (八名	IL		
14 OCT. 2022		CT. 2022	1 1	3 - (W	mil		
	Conhole ribary system			Date:	Alexis NDIOL		
ontrôle Financie: Spécialisé sugites du		merepadu	11	4 001 23221	Alexis NDJOL		
C.I.R.C.B.	C.I.R.C.I	3.	1				
				Vu bon a	payer pour la somme		
				de:			
	Paiene	ent wireme	mit	And the second second second second second second second			
mpte è Crédité.			Married and Address	and the second s			
néfici aire :	***********************	Q U Q Q D D D Q Q Q Q Q Q Q Q Q Q Q Q Q	0000000	000000000000000000000000000000000000000	86469644		
acsire :	08468040440584688			100000			
rcaire :	200000000000000000000000000000000000000	000000000000000000000000000000000000000	6008666	000000000000000000000000000000000000000	000000000000000000000000000000000000000		
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	\$0\$9003520500000000000000000000000000000000	2006000000000			The state of the s		

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland

Paix -Travail - Patrie

CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" POUR LA RECHERCHE SURLA PRÉVENTION ETLA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

DECISION N° -CIRCB/DG/DAFC Portant autorisation de reversement des retenues sociales patronales (PV-AT-PF) et (P.CIV) prélevées sur les salaires du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint du CIRCB mois d'octobre 2022: 16 1 4 OCT. 2022 Sw 111 LE DIRECTEUR GENERAL 0 -50 MA la Constitution 0> Vu

la loi nº 96/016 du 04 Janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de la santé ; Vu

-Vu , Ja loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques

la loi nº 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissement Publics ; Vu

Vu le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge

Vu le décret n° 2012/435 du 1er octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement; Vu

la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la Vu classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013.

Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022;

Vu la Résolution n° 05/R/CIRCB/CA du 21 décembre 2021 portant adoption du budget du CIRCB pour

Vu la décision n°0510/022/CIRCB/DG/DAA du 04 avril 2022 portant constatation de la commission Paritaire d'Avancement et de Reclassement des personnels du CIRCB :

Vu le Procès-verbal de la Commission Paritaire d'Avancement et de reclassement du 15 juin 2022. Considérant les nécessités de service ;

DECIDE:

Article1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales patronales (PV-AT-PF) : XAF 120.624 (Cent vingt mille six cent vingt-quatre francs CFA) à reverser à la CNPS pour le compte du Directeur Général Adjoint et XAF 38 108 (Trente-huit mille cent huit francs CFA) à reverser au TRESOR pour le compte du Directeur Général. Ledit reversement sera imputé sur l'imputation budgétaire Année budgétaire 2022 sousprogramme: 004 action: 05 activité: 01 article: 100000 paragraphe: 620401 «cotisation CNPS (part patronale) »exercice 2022.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- Secrétariat DG
- DAFC
- Contrôle Financier
- Agent Comptable
- Chrono

11 4 OCT 2022 Yaoundé, le



Siège: BP / P.O BOX: 3077 Yaoundé - MessaTél.: (237) 222 31 54 50 / Fax: (237) 222 31 54 56

E-mail: contacts @prot